

Numéro spécial « Chambre Régionale des Comptes »

■ Les observations de la chambre

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) est un organisme, entre autre, chargé de contrôler l'état des finances des collectivités locales dont les communes. Après avoir examiné les comptes de la commune de Paillet de 1998 à 2001, la CRC a délibéré le 12 novembre 2003 et a arrêté des « observations définitives » transmises à M. le Maire par un courrier daté du 3 février 2004.

M. le Maire a communiqué ce rapport aux conseillers municipaux lors du conseil du 4 mai 2004 car la loi l'y oblige. C'est ainsi que la plupart des conseillers ont pris connaissance de cette information, qui devient ainsi publique.

Les pailletons doivent être mis au courant de l'état financier réel de la commune. doutant de la volonté de totale transparence de M. le Maire, nous nous proposons de vous faire une présentation de ces observations. Nous vous en publions ci dessous de larges extraits :

« L'examen de la gestion sur les exercices 1998-2001, s'il confirme l'amélioration de la situation financière en 1998 voir en 1999, met en évidence une détérioration certaine à partir de 2000. En effet, la capacité d'autofinancement disponible légèrement négative en 1999 se dégrade encore en 2000 et 2001.

Deux postes de dépenses ont attiré l'attention de la chambre :

- les dépenses de personnel qui se sont accrues de 35%*
- l'encours de la dette qui a augmenté de 68%*

En ce qui concerne ce dernier point, il convient de signaler que la commune de Paillet a décidé la construction d'une salle de sport pour un montant de 0,38 M€ (2,5MF) TTC avec un recours à l'emprunt pour un montant de 0,34 M€ (2,25 MF). (...)

Par ailleurs, le compte administratif 2002 présentait un déficit de 172 522€ représentant plus de 10% des recettes de fonctionnement. Il aurait pu faire l'objet d'une saisine de la chambre au titre de l'article L.1612-14 du CGCT.

Compte tenu du constat qui vient d'être effectué sur la situation financière de la commune de Paillet et de la faible marge de manœuvre que celle-ci dispose en matière fiscale, les taux d'imposition étant supérieurs aux moyennes régionales et nationale, la chambre recommande :

- une plus grande maîtrise des charges de gestion*
- un désendettement de la commune grâce à une pause significative des investissements*
- la renégociation d'emprunts anciens »*

La CRC, organisme indépendant, a alerté M. le Maire de la dérive financière de sa commune, ce qui ne semble pas l'inquiéter outre mesure.

Ce rapport et la réponse du Maire sont disponibles à la mairie (consultation du compte rendu du conseil municipal du 4/05/04) ou par Internet sur notre site (echo.errant.free.fr), sur le site de la CRC dans quelques temps (www.ccomptes.fr), ou en nous sollicitant directement.

■ Notre réaction

Scandalisés d'avoir appris cela après le vote du budget et du peu de cas fait de l'avis des conseillers municipaux, nous avons distribué à l'ensemble du conseil municipal la communication suivante, en préalable à une discussion :

« Conseil Municipal du 4 Mai 2004 - Communication à M. le Maire et aux conseillers municipaux de Paillet

Lors du Conseil Municipal du 16 Avril 2004, les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité le budget de la commune.

Ce budget avait été préparé par 4 réunions de la commission des finances, au cours desquelles les conseillers municipaux ont eu l'impression d'un réel travail en collaboration. Mais à aucun moment, M. le Maire n'a jugé utile d'informer l'ensemble des conseillers municipaux, au moins ceux participant à la commission des finances, du courrier du 3 Février 2004. Ce courrier émanant de La Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine énonçait des observations définitives et des recommandations au vu de la nette dégradation de la situation financière de la commune.

Mesdames Scaravetti et Scerri, messieurs Puech, Scaravetti et Gauthier dénoncent un double discours :

-on nous incite à participer à la gestion de la commune dans un climat de confiance ;

-mais la réalité est bien différente, comment parler de confiance alors que M. le Maire nous dissimule des informations aussi importantes qui conditionnaient l'élaboration du budget. »

Nous avons interpellé nos collègues du conseil municipal, puis nous avons décidé de quitter la séance à titre de protestation.

■ Soyez tranquilles...

M. le Maire argumente dans sa réponse à la CRC, notamment sur le faible rendement de la fiscalité, sur la volonté de développer des équipements, sur des durées d'emprunts qui n'excèdent pas 15 ans, sur la fin prochaine de certains emprunts, etc... Après avoir tant insisté pour acheter de nouveaux bâtiments au budget 2003 malgré nos réticences (~1,5 MF, voir écho n°5), sa seule solution aujourd'hui est d'en vendre. Enfin, il insiste sur les « dommages que fait dans l'opinion publique la publication d'une lettre définitive d'observation de la CRC ». Dommage ...